

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, N° **3A/2020/0270/165** du **14 mai 2020**, la **société FORESTALUX SA** a obtenu l'autorisation pour **l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion Marque PALFINGER, type PK18002 RH, numéro de construction 100277630.**

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du **20 mai 2020 au 29 juin 2020** inclusivement pour y être consulté pendant les heures d'ouverture par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à partir du jour de la notification de la décision.

Erpeldange-sur-Sûre, le 20 mai 2020

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal remplaçant,



Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
21, Porte des Ardennes à Erpeldange-sur-Sûre
Adr. postale: B.P. 39 L-9001 Ettelbruck
Tél.: 81 26 74 1
Mail: secretariat@erpeldange.lu



Date fin de publication: 29 juin 2020